

# Relevé de vos comptes - n° 5

Relevé édité le 27 mai 2019

> Périodicité mensuelle

**Vos Comptes 24h/24** | **Votre identifiant : 5171826357**  
 > Internet<sup>(1)</sup>, appli tablette et mobile<sup>(2)</sup>  
 > Serveur vocal : 09 69 39 36 39 <sup>(3)</sup>

**Votre Service Clients** | > Téléphone : 36 39<sup>(4)</sup>  
 > Messagerie depuis votre Espace Client<sup>(1)</sup>  
 > Courrier : LA BANQUE POSTALE  
 75900 PARIS CEDEX 15

MLE PAYET LAURENCE  
 APPARTEMENT 5  
 2 RUE DES COUTURES  
 77400 ST THIBAULT DES VIGNES

**Votre conseiller** | Prendre un rendez-vous  
 > Téléphone : 09 69 39 00 01<sup>(3)</sup>

Les conditions générales du CCP et des produits d'équipement applicables aux particuliers évoluent au 1<sup>er</sup> septembre 2019. Retrouvez-les dès le 1<sup>er</sup> juillet 2019 sur [labanquepostale.fr](http://labanquepostale.fr)<sup>(1)</sup>, à la rubrique "produits de La Banque Postale - comptes bancaires - compte et services associés - compte bancaire" ou en vous adressant à votre Centre Financier. Ces modifications concernent notamment la sécurisation renforcée pour l'accès au compte courant à distance. Certicode Plus est la solution d'authentification forte privilégiée de La Banque Postale. Pensez à l'activer dès que possible !  
 L'absence de contestation écrite dans un délai de 2 mois vaut acceptation des modifications. En cas de désaccord, vous pouvez résilier les services concernés sans frais et selon les modalités prévues dans vos contrats. A défaut de résiliation, la modification s'appliquera.

## Situation de vos comptes au 24 mai 2019

Solde

CCP n° 56 214 25 A 020	<b>+ 260,50 €</b>
Livret A n° 124 0938513 K	<b>+ 4 600,19 €</b>

## Compte Courant Postal n° 56 214 25A 020

IBAN : FR39 2004 1000 0156 2142 5A02 060 | BIC : PSSTFRPPPAR

- > Découvert autorisé au 24/05/2019 : 800,00 € (à régulariser sous 30 jours)
- > Frais et cotisations perçus depuis le 26/04/2019 : - 12,00 €
- > Avantage FORMULE DE COMPTE : jusqu'à 1,50 € par trimestre, vos intérêts débiteurs ne vous sont pas facturés. (Seuil en vigueur au 01/07/2010)

Date	Opérations	Débit (€)	Crédit (€)
	<b>Ancien solde au 26/04/2019</b>		<b>2 493,21</b>
29/04	VIREMENT DE AUTO1 Group GmbH 17967433 Vertragsnrn GF06039 Ankauf Renault T wingo 1 2 Authentique BB 534 BF Vie len Dank fuer Ihr Vertrauen REFERENCE : 0189119900001200		537,00
29/04	ACHAT CB SAS ALAGNY 28.04.19 CARTE NUMERO 326	8,70	
29/04	ACHAT CB INTERMARCHE 28.04.19 CARTE NUMERO 326	12,13	
29/04	ACHAT CB STOKOMANI 26.04.19 CARTE NUMERO 326	13,97	
29/04	ACHAT CB Just Eat 25.04.19 EUR 29,45 CARTE NO 326	29,45	
29/04	ACHAT CB MAAF ASSURANCE 27.04.19 CARTE NUMERO 326	50,00	
29/04	ACHAT CB MONOPRIX 1139 27.04.19 CARTE NUMERO 326	90,00	

## Vos opérations CCP n° 56 214 25A 020 (suite)

Date	Opérations	Débit (€)	Crédit (€)
29/04	ACHAT CB GMF ASSURANCES 27.04.19 CARTE NUMERO 326	142,24	
29/04	VIREMENT POUR PAYET CORINE COMPTE FR5820041000015394954L02008 REFERENCE : 0155118994560231	200,00	
29/04	VIREMENT POUR LOYER COMPTE FR7630003013030002055716730 REFERENCE : 0155118994559851	630,00	
30/04	ACHAT CB MCDONALDS 767 29.04.19 CARTE NUMERO 326	5,05	
02/05	PRELEVEMENT DE GC re CAPS GYM REF : PA00MSQN3QA33K Abo CAPSGYM IDENT : GB26ZZSDDBARC0000007495895 254 MANDAT : WJMHHJ2	29,90	
03/05	PRELEVEMENT DE 63322C - CNP ASS1 REF : I0000063267364 SOLESIO VIE 32050592386279892004 100001 SOLESIO VIE IDENT : FR76ZZ127167 MANDAT : 238627989	30,00	
06/05	ACHAT CB DARTY DGAS 20 03.05.19 CARTE NUMERO 326	8,99	
06/05	ACHAT CB ROISSY25606EXK 04.05.19 CARTE NUMERO 326	15,00	
06/05	ACHAT CB VITTORIA SRL 04.05.19 EUR 370,00 CARTE NO 326	370,00	
06/05	PRELEVEMENT DE ASSOCIATIONS MUTUELL ES LE CONSER VA REF : PRL 0004251070003279 PRB PRL Assurance 2019-05-05PRL 000 4251070003279 IDENT : FR54ZZ004567 MANDAT : ++T000104276	56,50	
07/05	VIREMENT DE FRANFINANCE 011808762 VIREMENTS PRETS PERSONNELS FRANFINA NCE-CLASSIQUE 12392742834 011808762 REFERENCE : 0190126900060002		4 000,00
07/05	ACHAT CB TABA CAFE 06.05.19 EUR 7,00 CARTE NO 326	7,00	
09/05	VIREMENT DE MLE PAYET LAURENCE POUR LA VOITURE REFERENCE : 0181128960012664		4 500,00
09/05	CREDIT CARTE BANCAIRE ITUNES.COM/BILL 08.05.19 IRLANDE CARTE NUMERO 326		12,99
09/05	ACHAT CB CARREFOUR MARK 07.05.19 EUR 7,89 CARTE NO 326	7,89	
09/05	ACHAT CB CAVOUR 18 SRL 06.05.19 EUR 16,00 CARTE NO 326	16,00	
09/05	ACHAT CB SAETA RUBIA SR 06.05.19 EUR 25,00 CARTE NO 326	25,00	
09/05	ACHAT CB STILITALIA SRL 07.05.19 EUR 32,00 CARTE NO 326	32,00	
10/05	ACHAT CB INTERMARCHE 09.05.19 CARTE NUMERO 326	17,02	
10/05	ACHAT CB Just Eat 08.05.19 EUR 31,25 CARTE NO 326	31,25	
10/05	PRELEVEMENT DE BUDGET TELECOM MINT ENERGIE REF : B6121191 - Mint Energie 09-05 -2019 IDENT : FR78ZZ464012 MANDAT : 7365639-288239	40,00	
13/05	EMISSION CHEQUE DE BANQUE REFERENCE : 0002131951000022	8 800,00	
13/05	▶ FRAIS CHEQUE DE BANQUE REFERENCE : 0002131951000022	12,00	
13/05	ACHAT CB UBER 12.05.19 CARTE NUMERO 326	1,00	
13/05	ACHAT CB INTERMARCHE 11.05.19 CARTE NUMERO 326	3,92	
13/05	ACHAT CB TAKA 11.05.19 CARTE NUMERO 326	19,50	

## Vos opérations CCP n° 56 214 25A 020 (suite)

Date	Opérations	Débit (€)	Crédit (€)
13/05	ACHAT CB LA POSTE 77243 11.05.19 CARTE NUMERO 326	29,35	
13/05	ACHAT CB UBER 12.05.19 CARTE NUMERO 326	41,42	
14/05	CARTE X9326 12/05/19 A 10H44 RETRAIT DAB CHATILLON	60,00	
14/05	ACHAT CB ESSOCHAMPY 13.05.19 CARTE NUMERO 326	55,11	
16/05	ACHAT CB BERES BUT INTE 15.05.19 CARTE NUMERO 326	20,00	
16/05	VIREMENT POUR LOYER COMPTE FR7630003013030002055716730 REFERENCE : 0155136913153870	9,34	
17/05	PRELEVEMENT DE SFR REF : 001984212247 99-1H1JGC-01 SFR mobile Prlvt SEPA 99-1H1JGC-01 001984212247 IDENT : FR44ZZZ332801 MANDAT : GP2018050411081	24,00	
17/05	PRELEVEMENT DE SFR FIXE ADSL REF : 04011360770400000000014024482 35 SFR FIXE ADSL IDENT : FR44ZZZ332801 MANDAT : GP2018050412170	31,01	
20/05	ACHAT CB MCDONALDS 767 18.05.19 CARTE NUMERO 326	12,90	
20/05	ACHAT CB LEADER PRICE 18.05.19 CARTE NUMERO 326	36,40	
20/05	ACHAT CB CARTEGRISE COM 18.05.19 CARTE NUMERO 326	273,66	
21/05	VIREMENT DE GEOFFREY LACOTTE Virement depuis Ma Banque REFERENCE : 0190140900116018		1 500,00
22/05	CREDIT CARTE BANCAIRE AMAZON PAYMENTS 21.05.19 CARTE NUMERO 326		15,00
22/05	VIREMENT POUR MLE PAYET LAURENCE COMPTE 10011000201240938513K10 REFERENCE : 0155142918802194	1 500,00	
<b>Total des opérations</b>		<b>12 797,70</b>	<b>10 564,99</b>
<b>Nouveau solde au 24/05/2019</b>			<b>260,50</b>

## Pour votre information

Retrouvez en bureau de Poste ou sur [labanquepostale.fr](http://labanquepostale.fr)<sup>(1)</sup>, les offres spéciales dédiées aux familles de La Banque Postale pour l'ouverture d'un Livret Jeune à votre enfant de 12 ans ou d'un Livret A à votre enfant de moins de 1 an.

## Comptes d'Épargne

Date	Opérations	Débit (€)	Crédit (€)
<b>■ Livret A n° 124 0938513 K</b> IBAN : FR81 1001 1000 2012 4093 8513 K10   BIC : PSSTFRPPCNE			
<b>Ancien solde au 26/04/2019</b>			<b>7 600,19</b>
08/05	VIREMENT POUR MLE PAYET LAURENCE COMPTE 20041000015621425A02060 DATE DE VALEUR 08 05 2019 P	4 500,00	
22/05	VIREMENT DE MLE PAYET LAURENCE DATE DE VALEUR 22 05 2019		1 500,00
<b>Total des opérations</b>		<b>4 500,00</b>	<b>1 500,00</b>
<b>Nouveau solde au 24/05/2019</b>			<b>4 600,19</b>

Conformément à la réglementation en vigueur, La Banque Postale, comme tout établissement de crédit, est adhérente au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR).

Vous trouverez ci-dessous une fiche d'Information générale sur la protection et la garantie de vos dépôts.

Nous vous invitons à vous reporter au site [www.garantiedesdepots.fr](http://www.garantiedesdepots.fr) ou à contacter La Banque Postale au 09 69 39 99 98 (appel non surtaxé).

### Informations générales sur la protection des dépôts

<b>La protection des dépôts effectués auprès de La Banque Postale est assurée par :</b>	Fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR)
<b>Plafond de protection :</b>	100 000 € par déposant et par établissement de crédit (1)
<b>Si vous avez plusieurs comptes dans le même établissement de crédit :</b>	Tous vos dépôts enregistrés sur vos comptes ouverts dans le même établissement de crédit entrant dans le champ de la garantie sont additionnés pour déterminer le montant éligible à la garantie ; le montant de l'indemnisation est plafonné à 100 000 € (1)
<b>Si vous détenez un compte joint avec une ou plusieurs autres personnes :</b>	Le plafond de 100 000 € s'applique à chaque déposant séparément. Le solde du compte joint est réparti entre ses cotitulaires ; la part de chacun est additionnée avec ses avoirs propres pour le calcul du plafond de garantie qui s'applique à lui (2)
<b>Autres cas particuliers</b>	Voir note (2)
<b>Délai d'indemnisation en cas de défaillance de l'établissement de crédit :</b>	Sept jours ouvrables (3)
<b>Monnaie de l'indemnisation :</b>	Euro
<b>Correspondant :</b>	Fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR) 65 rue de la Victoire – 75009 Paris Tél : 01 58 18 38 08 Courriel : <a href="mailto:contact@garantiedesdepots.fr">contact@garantiedesdepots.fr</a>
<b>Pour en savoir plus :</b>	Reportez-vous au site internet du FGDR : <a href="http://www.garantiedesdepots.fr/">http://www.garantiedesdepots.fr/</a>
<b>Accusé de réception par le déposant :</b> Lorsque ce formulaire est joint ou intégré aux conditions générales ou aux conditions particulières du projet de contrat ou convention, il est accusé réception à l'occasion de la signature de la convention.	
<b>Il n'est pas accusé réception à l'occasion de l'envoi annuel du formulaire.</b>	

#### Informations complémentaires :

**(1) Limite générale de la protection :** Si un dépôt est indisponible parce qu'un établissement de crédit n'est pas en mesure d'honorer ses obligations financières, les déposants sont indemnisés par un système de garantie des dépôts. L'indemnité est plafonnée à 100 000 € par personne et par établissement de crédit. Cela signifie que tous les comptes créditeurs auprès d'un même établissement de crédit sont additionnés afin de déterminer le montant éligible à la garantie (sous réserve de l'application des dispositions légales ou contractuelles relatives à la compensation avec ses comptes débiteurs). Le plafond d'indemnisation est appliqué à ce total. Les dépôts et les personnes éligibles à cette garantie sont mentionnés à l'article L.312-4-1 du code monétaire et financier (pour toute précision sur ce point, voir le site internet du fonds de garantie des dépôts et de résolution).

Par exemple, si un client détient un compte d'épargne éligible (hors livret A, Livret de Développement Durable et Solidaire et Livret d'Épargne Populaire) dont le solde est de 90 000 € et un compte courant dont le solde est de 20 000 €, l'indemnisation sera plafonnée à 100 000 €.

**(2) Principaux cas particuliers :** Les comptes joints sont répartis entre les cotitulaires à parts égales, sauf stipulation contractuelle prévoyant une autre clé de répartition. La part revenant à chacun est ajoutée à ses comptes ou dépôts propres et ce total bénéficie de la garantie jusqu'à 100 000 €.

Les comptes sur lesquels deux personnes au moins ont des droits en leur qualité d'indivisaire, d'associé d'une société, de membre d'une association ou de tout groupement similaire, non dotés de la personnalité morale, sont regroupés et traités comme ayant été effectués par un déposant unique distinct des indivisaires ou associés.

Les comptes appartenant à un Entrepreneur Individuel à Responsabilité Limitée (EIRL), ouverts afin d'y affecter le patrimoine et les dépôts bancaires de son activité professionnelle, sont regroupés et traités comme ayant été effectués par un déposant unique distinct des autres comptes de cette personne.

Les sommes inscrites sur les Livrets A, les Livrets de Développement Durable et Solidaire - LDDS - et les Livrets d'Épargne Populaire - LEP - sont garanties indépendamment du plafond cumulé de 100 000 € applicable aux autres comptes. Cette garantie porte sur les sommes déposées sur l'ensemble de ces livrets pour un même titulaire ainsi que les intérêts afférents à ces sommes dans la limite de 100 000 € (pour toute précision voir le site internet du fonds de garantie des dépôts et de résolution). Par exemple, si un client détient un livret A et un LDDS dont le solde est de 30 000 € et un compte courant dont le solde est de 90 000 €, l'indemnisation sera plafonnée à 120 000 €.

Certains dépôts à caractère exceptionnel (somme provenant d'une transaction immobilière réalisée sur un bien d'habitation appartenant au déposant ; somme constituant la réparation en capital d'un dommage subi par le déposant ; somme constituant le versement en capital d'un avantage-retraite ou d'un héritage) bénéficient d'un rehaussement de la garantie au-delà de 100 000 €, pendant une durée limitée à la suite de leur encaissement (pour toute précision sur ce point, voir le site internet du fonds de garantie des dépôts et de résolution).

**(3) Indemnisation :** Le Fonds de garantie des dépôts et de résolution met l'indemnisation à disposition des déposants et bénéficiaires de la garantie, pour les dépôts couverts par celle-ci, sept jours ouvrables à compter de la date à laquelle l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution fait le constat de l'indisponibilité des dépôts de l'établissement adhérent en application du premier alinéa du I de l'article L. 312-5 du code monétaire et financier. Ce délai de sept jours ouvrables sera applicable à compter du 1er juin 2016 ; jusqu'à cette date, ce délai est de vingt jours ouvrables.

Ce délai concerne les indemnisations qui n'impliquent aucun traitement particulier ni aucun complément d'information nécessaire à la détermination du montant indemnisable ou à l'identification du déposant. Si un traitement particulier ou un complément d'information sont nécessaires, le versement de l'indemnisation intervient aussitôt que possible.

La mise à disposition se fait, au choix du Fonds de garantie des dépôts et de résolution :

- soit par l'envoi d'une lettre-chèque en recommandé avec avis de réception,
- soit par mise en ligne des informations nécessaires sur un espace internet sécurisé, ouvert spécialement à cet effet par le Fonds et accessible à partir de son site officiel (cf. ci-après), afin de permettre au bénéficiaire de faire connaître le nouveau compte bancaire sur lequel il souhaite que l'indemnisation lui soit versée par virement.

**(4) Autres informations importantes :** Le principe général est que tous les clients, qu'ils soient des particuliers ou des entreprises, que leurs comptes soient ouverts à titre personnel ou à titre professionnel, sont couverts par le FGDR. Les exceptions applicables à certains dépôts ou à certains produits sont indiquées sur le site internet du FGDR. Votre établissement de crédit vous informe sur demande si ces produits sont garantis ou non. Si un dépôt est garanti, l'établissement de crédit le confirme également sur le relevé de compte envoyé périodiquement et au moins une fois par an.

# BON À SAVOIR

## ■ COMMENT FAIRE OPPOSITION EN CAS DE PERTE OU DE VOL DE VOS MOYENS DE PAIEMENT ?

Appelez immédiatement le 09 69 39 99 98 <sup>(1)</sup> (du lundi au vendredi de 8h à 19h, le samedi de 8h à 12h) ou le 3639 <sup>(2)</sup> (7j/7 et 24h/24) depuis la France métropolitaine et les DOM.

**A défaut, vous pouvez contacter :**

- **Pour vos chèquiers :**

le centre national d'appel des chèques perdus ou volés de la Banque de France au 0 892 683 208 <sup>(3)</sup>.

- **Pour vos cartes de paiement et de retrait :**

le serveur interbancaire de mise en opposition des cartes 7j/7 et 24h/24 au 0 892 705 705 <sup>(3)</sup>.

**IMPORTANT : DANS TOUS LES CAS, CONFIRMEZ VOTRE OPPOSITION PAR ÉCRIT  
DANS LES 48 HEURES À VOTRE CENTRE FINANCIER.**

Vous pouvez également effectuer votre déclaration au guichet d'un bureau de poste.

## ■ QUELLES GARANTIES POUR VOS DÉPÔTS ?

Le Fonds de Garanties des Dépôts et de Résolution vous assure en cas de faillite de La Banque Postale, sur les dépôts effectués sur vos comptes et livrets bancaires (CCP, CAT, CSL, CEL, PEL, Optimys PEL, Livret Jeune, Livret B, PEP, Compte d'attente) dans la limite de 100 000 euros par personne. Le plafond de 100 000 euros s'applique à chaque déposant en cas de compte joint et à hauteur de vos encours sur les Livrets A, LDD et/ou LEP.

## ■ COMMENT RÉSOUDRE UN DIFFÉREND ?

- Si vous souhaitez déposer une réclamation, vous pouvez vous adresser à votre bureau de poste ou contacter par courrier votre Service Clients à l'adresse indiquée au recto de ce relevé, par téléphone le Service Après-Vente au 09 69 39 99 98 <sup>(1)</sup> ou par messagerie sécurisée depuis votre Espace Client du site [labanquepostale.fr](http://labanquepostale.fr). La Banque Postale s'engage à répondre dans les meilleurs délais et au plus tard sous 10 jours à partir de la réception de la réclamation.
- En cas de désaccord avec la réponse apportée, vous pouvez déposer un recours à l'adresse suivante :

**La Banque Postale**  
**Service Relation Clientèle**  
11 rue Bourseul  
75900 PARIS CEDEX 15

- Si vous n'avez pas eu de réponse à une demande écrite dans un délai de 2 mois ou si la réponse apportée ne vous satisfait pas, vous pouvez saisir le Médiateur de La Banque Postale. Le Médiateur exerce sa fonction en toute indépendance, dans le cadre de la Charte de la Médiation disponible auprès du Service Clients de La Banque Postale et dans les bureaux de poste. Le Médiateur facilitera la recherche d'une solution amiable.

**Le Médiateur de La Banque Postale**  
115 Rue de Sèvres Case Postale G 009  
75275 PARIS CEDEX 06



Ce document a été imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement, conformément à nos engagements de banque responsable et respectueuse de notre environnement.

(1) Prix d'un appel local ou le +33 1 45 45 36 39 depuis l'étranger et les TOM (prix d'une communication internationale pour la France). (2) Service 0,15 € TTC/minute + prix d'un appel. (3) Service 0,35 € TTC/minute + prix d'un appel.

La Banque Postale - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4 046 407 595 euros. Siège social et adresse postale : 115, rue de Sèvres - 75 275 Paris Cedex 06 - RCS Paris 421 100 645. Code APE 6419Z, intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 023 424.